

Les cours de François Ranchin “dictés aux compagnons pharmaciens” de Montpellier (1592-1596) *

*François Ranchin's lectures dictated to the
pharmaceutical students in Montpellier (1591-1596)*

par Olivier LAFONT **

François Ranchin (1560-1641) était un médecin montpelliérain dont la vie et l'œuvre ont été étudiées par Louis Dulieu (1). Il fut reçu docteur à Montpellier, en 1590, devint professeur en 1605, puis chancelier de l'Université de médecine, en 1612. Ses ouvrages traitant de médecine sont bien connus (2-3). Dès 1592, Ranchin fut amené à suppléer André du Laurens (1558-1609) dans ses activités universitaires, car ce médecin de la reine Marie de Médicis, qui devint ensuite médecin ordinaire du roi Henri IV, puis son premier médecin, en 1608, se trouvait retenu loin de Montpellier par ses fonctions à la Cour. Dans le cadre de cette suppléance, Ranchin fut chargé d'effectuer un cours à l'intention des élèves apothicaires.

Parmi les auditeurs de ces leçons, se trouvait Laurens Catelan (1568-1647), fils d'un apothicaire montpelliérain, qui devait lui-même être reçu maître apothicaire en 1596. Vivement intéressé par l'histoire naturelle, Catelan recueillait des échantillons lors de ses promenades dans la nature et collectionnait des drogues de toutes sortes, qu'il se procurait auprès des marchands droguistes, des voyageurs, des bohémiens, ou des marchands forains, pour son cabinet de curiosité (4). Sa réputation dans ce domaine était telle qu'il fut chargé de la démonstration des drogues à l'École de Montpellier dès 1600, comme il le conte lui-même dans la préface de l'ouvrage consacré aux cours de Ranchin (5) : “Les feus sieurs professeurs en cette ditte université ayant reconnu la particulière inclination qui me portoit à la curieuse recherche de cette doctrine, me conseillèrent de ne cacher point au Public ce peu que l'experience m'en auoit appris, & pour m'y obliger d'avantage m'ordonnerent par deliberation que ie dresserois un cabinet de raretez les plus exquis, pour en faire les demonstrations aux escoliers en medecine dans les auditores publics de cette Université”. Laurens Catelan est connu, par ailleurs, pour ses démonstrations publiques de thériaque et pour avoir publié de nombreux ouvrages, sur la

* Séance d'octobre 2016.

** 4, rue Saint-Ferdinand, 75017, Paris.

thériaque (6), l'alkermès (7), la confection hyacinthe (8), le bézoard (9), la licorne (10), ou les eaux distillées (11).

Plus de vingt ans après avoir suivi les cours de Ranchin, Catelan confronta ses notes à celles de ses collègues et entreprit d'en publier le contenu (12). En 1624, date de la première parution de l'ouvrage, Ranchin était toujours vivant et comme il ne s'opposa jamais à cette entreprise et n'émit pas la moindre opinion négative à son sujet, on est en droit de conclure qu'il jugeait la publication conforme à l'esprit et fidèle à la teneur de ses leçons publiques. L'ouvrage est intitulé *Œuvres Pharmaceutiques de Maistre François Ranchin, Conseiller, Medecin, & Professeur du Roy, Chancelier en l'Université de Medecine à Montpellier*. Après un court *Traicté General de la Pharmacie*, on trouve

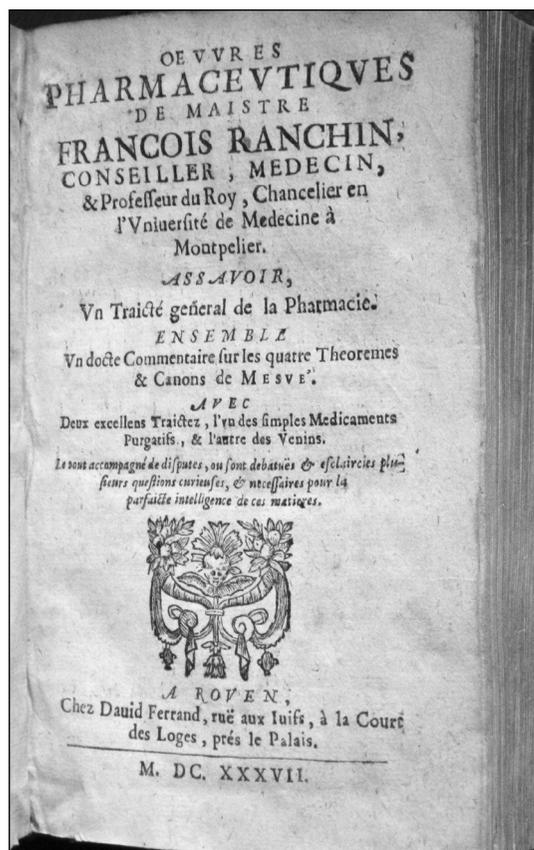


Fig. 1 : Édition rouennaise de 1637 des Œuvres Pharmaceutiques de François Ranchin.

une importante partie consacrée au *Commentaire sur les quatre Théorèmes & Canons de Mesué*. Il s'agit naturellement du pseudo-Mésué dont les œuvres étaient fort prisées à l'époque et non du véritable Ibn Masawayh dont il utilisait le nom comme pseudonyme (13). Viennent ensuite deux traités "l'un des Simples Medicaments Purgatifs, & l'autre des Venins". Il est précisé dans leurs pages de titre respectives que tous deux ont été "dictés aux compagnons pharmaciens". L'intérêt principal de cet ouvrage réside dans la possibilité qu'il offre de comprendre les méthodes pédagogiques qu'adoptait François Ranchin, pour ses leçons. Deux exemples, choisis sur un exemplaire de l'édition rouennaise de 1637 (Fig. 1) (5), vont permettre de les mettre en évidence.

Premier exemple

Le premier exemple est pris dans le *Traicté General de la Pharmacie* (Fig. 2). Il s'agit de répondre à une question qui est ainsi formulée : "asçavoir si la pharmacie est un art necessaire". L'auteur présente d'abord le plan et le but de son

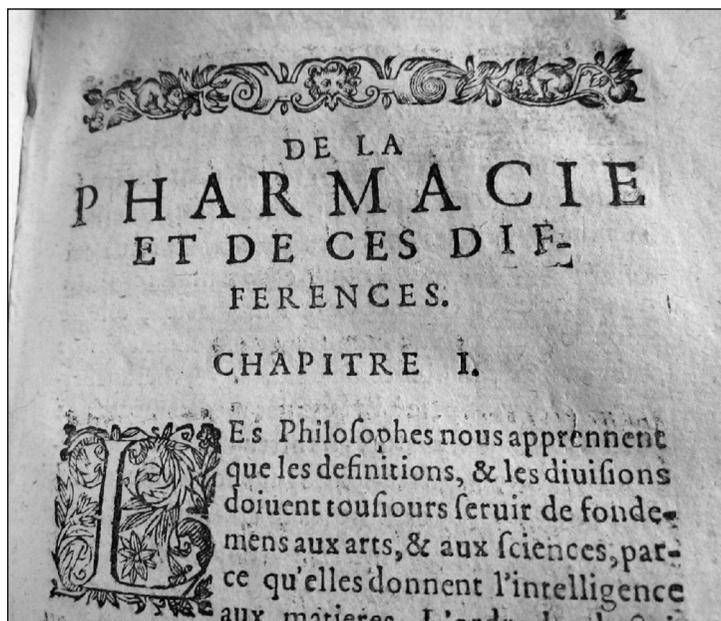


Fig. 2 : Début du *Traité General de la Pharmacie*

Raison 1 : “Selon Celse... la meilleure médecine c’est de n’en avoir pas... il faut que la pharmacie soit déclarée inutile, veu que sa necessité ne peut dépendre que de l’usage des medicamens”. Il s’agit là d’un argument d’autorité. Celse, encyclopédiste latin, est alors universellement apprécié pour ses travaux portant sur la médecine et la traduction française de ses œuvres sera encore publiée au XVIIIème siècle à l’intention d’un large public (14).

Raison 2 : “Si la pharmacie estoit necessaire, ce seroit ou pour conseruer la santé ou pour guarir les maladies par le moyen des medicamens. Or il est des hommes qui se conseruent en santé, & se guarissent des maladies sans l’aide des medicamens....donc la pharmacie ne sera pas necessaire”.

Raison 3 : “Les arts sont dits necessaires lorsque l’on ne peut s’en passer... il y a une infinité de gens qui ne s’en seruent jamais... donc la pharmacie ne sera pas necessaire”. Ces deux arguments n’en font, en fait, qu’un seul : la pharmacie n’est pas indispensable à tous, puisque certains peuvent s’en passer.

Raison 4 : “L’art qui nous cause du desplaisir & des maux par l’usage est plustost desagreable & dangereux, que necessaire. Or est-il que la pharmacie fait ces effects... donc la pharmacie sera plustost inutile & dangereuse que necessaire”. C’est là un argument plutôt spécieux qui n’est pas du niveau de ceux qui ont été avancés auparavant.

À l’issue de cette démonstration, la cause semble pourtant entendue, la pharmacie n’est pas necessaire, mais c’est le moment choisi par l’auteur pour dévoiler l’opinion contraire, à laquelle il déclare adhérer, et pour réfuter, un à un, les arguments développés à l’appui de l’opinion négative : “Nous autres au contraire nonobstant toutes ces raisons, estimons que la pharmacie est un art fort vtile & fort necessaire, non seulement pour la conseruation de la santé, mais aussi pour la guarison des maladies... la pratique ordinaire confirme en cette opinion...”.

Réfutation 1 : “Et quant aux raisons contraires ; je respons à la premiere, que l’authorité de Celse doit estre entendue pour ceux qui iouissent d’vne santé louable...l’vsage des medicamens n’est bon que pour les valetudinaires, ou pour les maladies”. L’opinion de Celse se trouve ainsi fortement nuancée, ce qui permet de conserver l’argument d’autorité, tout en modifiant sensiblement son sens.

Réfutation 2 : “A la 2. Je dis que la pharmacie peut estre necessaire pour ces deux intentions...car sans les remedes la nature se trouuerait foible, & le regime impuissant; & bien qu’il y aye quelques hommes qui passent leur vie sans l’usage des medicamens et se treuuent guaris sans leur assistance, cela est rare”. Là encore, l’affirmation précédente est nuancée, ce qui permet d’en annuler les effets.

Réfutation 3 : “A la 3. Je respons que la pharmacie n’est pas si absolument necessaire que l’on ne s’en puisse passer, car sa necessité n’est que pour mieux estre & mieux viure... que si quelques peuples se passent de la pharmacie...laquelle leur est inconnue: mais pourtant ils se seruent tousiours de l’empirique & employent les remedes que les femmes preparent” Cette allusion aux remèdes empiriques et au rôle des femmes dans leur préparation est fortement teintée de misogynie et condamne, un peu légèrement, le rôle, pourtant bénéfique, que joueront en faveur de la santé des pauvres, au siècle suivant, les dames charitables inspirées par Monsieur Vincent (15).

Réfutation 4 : “Finalement a la derniere, ie dis que pour les remedes alteratifs & roboratifs, ils ne sont ny fascheux ny dangereux; pour les purgatifs, à la verite ils sont desaggreables & causent desaccidens...mais pour cela il n’en faut pas condamner l’vsage, veu qu’ils font de grands effets par la descharge des mauuaises humeurs. Que s’ils font du mal, c’est pour un plus grand bien, & n’en faut pas craindre l’vsage quand ils sont bien preparez, & donnez avec raison & connoissance”. Cette argumentation prônant le bon usage des médicaments est empreinte d’un grand bon sens et aborde implicitement la notion moderne de rapport bénéfice / risque.

À l’issue de cette discussion contradictoire où l’orateur joue alternativement le rôle de chacun des participants d’une dispute universitaire classique, le temps de trancher est venu et l’auteur va livrer sa conclusion, celle qu’il avait l’intention de dévoiler depuis le début : “Donc la pharmacie est un art necessaire”.

Deuxième exemple

Le deuxième exemple est pris dans le *Traité des Simples Medicamens Purgatifs* (Fig. 3) et concerne l’aloès. La question posée est : “Asçavoir si l’aloë est un medicament bening”. Le terme de médicament bénin, utilisé ici, provient d’une classification prônée par le Pseudo-Mésué qui distinguait médicaments bénins et médicaments violents.

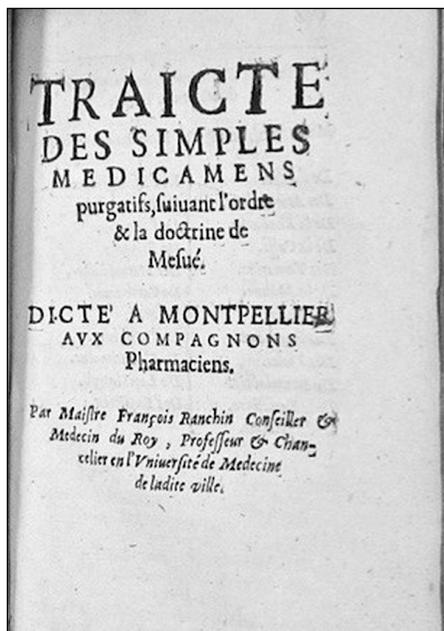


Fig. 3 : *Traité des Simples Medicamens Purgatifs*

La méthodologie est la même que celle annoncée dans le premier exemple ; il faut d'abord examiner les arguments qui nourrissent l'opinion contraire à l'affirmation contenue dans la question, avant de pouvoir ensuite les réfuter : "Encore que l'autorité de Mesué & l'expérience nous monstre euidentement que l'aloë est un médicament fort bening... nous examinerons les raisons qui luy semblent contraires". Trois raisons sont alors développées à l'appui de cette opinion.

Raison 1 : "Selon Avicenne... l'aloë eschauffe merueilleusement le foye & toue la masse sanguinaire. donc il faut en conclure que ce n'est pas un médicament bening mais plustost dangereux". L'importance accordée aux arguments d'autorité, à l'époque, les rend absolument indispensables à la discussion. Avicenne est, à Montpellier, presque aussi incontournable que Galien ou Hippocrate.

Raison 2 : "Les purgatifs qui provoquent le flux de sang & qui causent les hemorrhoïdes ne doivent pas estre jugez benignes. or est-il... que l'aloë povoque les hemorrhoïdes & le flux de sang donc c'est un mauvais médicament". Cet argument s'avère très fort et sera difficile à réfuter. Les effets secondaires peuvent se montrer particulièrement violents, ce qui, pour qualifier un médicament de bénin peut sembler rédhibitoire.

Raison 3 : "Les drogues qui sont extremement ameres ne sont pas agreables à la nature... or l'aloë est extremement amer. Donc estant desagreable à la nature, il ne pourra pas estre dit bening". Ce dernier argument n'est, après tout, qu'un argument de confort.

L'auteur va ensuite réfuter sa première démonstration et argumenter en faveur de l'opinion inverse dont il reconnaît d'emblée qu'elle est la sienne et, nouvel argument d'autorité, rappelle qu'il ne fait que se ranger à l'avis de Mésué : "Nous autres au contraire estimons avec Mesue que l'aloë est un médicament purgatif fort bening. & fort salutaire".

Réfutation 1 : "A la 1. Je respons que Avicenne redoute l'usage à ceux qui ont le foye fort chaut & fort sec & le sang inflammable. Mais nous pouvons remedier à ce danger en preparant bien l'aloë avec le suc de Cichoree ou autrement". Ranchin atténue l'opinion attribuée à Avicenne, en la nuancant. L'allusion au foie chaud et sec est une référence à la théorie Hippocratico – Galénique des humeurs et aux qualités aristotéliennes. Le foie partage alors les qualités caractéristiques de la bile. La chicorée, "propre pour les maladies du foye" (16) est utilisée ici pour contrebalancer les effets de l'aloë sur cet organe.

Réfutation 2 : "A la 2, Je respons que ceste objection sera par apres plus amplement examinee & esclaircie par nous". Cette réponse n'est, en apparence, pas très satisfaisante, d'autant qu'elle répond à un point fort de l'argumentation inverse, mais elle témoigne du souci d'alléger le discours, en renvoyant à des développements futurs. Ceux-ci viendront effectivement plus loin : "... quand l'aloë est bien laué et préparé, il n'eschauffe pas le foye ny le sang, outre que nous pouvons dire que l'opinion d'Avicenne, se doit entendre de ceux qui ont le foye trop chaud et trop sec". Tout le secret réside donc dans une bonne technique de préparation de l'aloë ; par ailleurs, des effets secondaires ne seront susceptibles de se manifester que pour les patients dont le foie présente déjà un défaut de fonctionnement, ce qui met à l'abri tous les autres.

Réfutation 3 : "A la 3. Je dis que encor que l'aloë soit fort amer, il ne s'ensuit pas pourtant que ce ne soit un médicament bening, veu que l'amertume n'est desagreable qu'à raison du goust...". Cette dernière réfutation allait vraiment de soi. La réponse finale à la question est ensuite formulée sans la moindre ambiguïté : "Mais l'aloë à raison de sa substance & de ses autres proprietes est un médicament si recommandable qu'il merite d'estre reconnu pour le premier d'entre les benignes".

Bien d'autres exemples de ce mode de raisonnement se rencontrent dans le cours de l'ouvrage. En ce XVI^{ème} siècle finissant, la *disputatio* qui a dominé l'enseignement scholastique médiéval n'a rien perdu de son actualité, à Montpellier comme à Paris, et cela s'avère très apparent dans cet ouvrage. La méthode pédagogique employée, ici, répond à un schéma classique qui s'articule en quatre étapes :

- Énoncé d'une question.
- Présentation d'une première opinion basée sur un ensemble d'arguments convergents.
- Présentation d'une deuxième opinion, opposée à la première et étayée par une argumentation reposant sur la réfutation des raisons avancées à l'appui de la première.
- Réponse finale à la question.

Dans la partie de l'ouvrage consacrée aux commentaires sur les *Canons* de Mésué, la méthode pédagogique s'avère quelque peu différente, mais ressortit également à un schéma universitaire classique. Le professeur cite d'abord un passage des *Canons* de Mésué, en latin, puis en donne la paraphrase, en français, et dans une troisième partie, fournit une explication de texte de l'extrait étudié, avant de présenter, en guise de conclusion, son opinion personnelle sur la question soulevée par le Pseudo-Mésué, laquelle peut s'avérer différente de celle de l'auteur étudié. Ce processus est à l'origine de l'utilisation du terme "lecture" pour désigner les cours universitaires, puisque l'on y procède à la lecture des textes avant d'en effectuer le commentaire savant. Le texte d'origine est ainsi divisé en fractions qui sont successivement lues, traduites, étudiées et commentées.

L'ouvrage livré au public par Laurens Catelan fournit donc une précieuse source pour l'étude de la façon dont un représentant de l'Université de Montpellier, François Ranchin, concevait l'enseignement, en cette fin de XVI^{ème} siècle. C'est tout l'intérêt des livres publiés à partir de notes prises au cours par des élèves, que de montrer le professeur en action et de révéler le contenu de ses leçons, dans l'état où elles ont été prononcées. Sa méthode pédagogique apparaît alors beaucoup plus clairement que dans les traités officiels. Ceux-ci sont, en effet, rédigés avec une plus grande retenue, car l'auteur n'ignore pas que, s'ils sont, avant tout, destinés à être lus et utilisés par ses élèves, ils ne manqueront pas d'être analysés sans complaisance et critiqués, avec plus ou moins de bienveillance, par ses pairs. Cela nuit beaucoup à la spontanéité de l'expression qui peut, en revanche, se manifester sans contrainte, dans un enseignement oral et destiné à la demeurer ; "*verba volant, scripta manent*".

BIBLIOGRAPHIE

- (1) DULIEU Louis - *Le Chancelier François Ranchin*, Revue d'Histoire des Sciences, 1974, XXVII/3, 223-239.
- (2) RANCHIN François - *Opuscula medica cura stud. Henrici Gras*, P.Ravaus, Lyon, 1627.
- (3) RANCHIN François - *Praelectionum Mospeliensium*, Jean Gilet, Montpellier, 1618.
- (4) HAEFLIGER J - *L'influence d'un pharmacien français sur les professeurs de médecine de Bâle*, Rev. Hist. Pharm., 1939, 27^{ème} année, N°105, 42-47.
- (5) RANCHIN François - *Œuvres Pharmaceutiques*, Daniel Ferrand, Rouen, 1637.
- (6) CATELAN Laurens - *Discours et Démonstration des Ingrédients de la Theriaque*, Jacques Mallet, Lyon, 1614 (première édition, Montpellier, 1609).
- (7) CATELAN Laurens - *Discours et Démonstration des Ingrédients de la confection d'Alkermes réformée*, Jacques Mallet, Lyon, 1614.
- (8) CATELAN Laurens - *Discours et Démonstration des Ingrédients de la Confection Hyacinthe*, Jean Pech, Montpellier, 1626.
- (9) CATELAN Laurens - *Traité de l'Origine, Vertus, Proprietez et Usage de la Pierre de Bezoar*, Jean Pech, Montpellier, 1623.

- (10) CATELAN Laurens - *Histoire de la Nature, Chasse, Vertus, Proprietez et Usage de la Lycorne*, Jean Pech, Montpellier, 1624.
- (11) CATELAN Laurens - *Traitté des Eaux Distillées qu'un Apothicaire doit tenir en sa Boutique*, in Brice Bauderon, *Pharmacopée*, Jean Girin & Barthelemy Riviere, Lyon, 1672, 218-277.
- (12) RANCHIN François - *Œuvres Pharmaceutiques*, Pierre Ravaud, Lyon, 1624.
- (13) LIEBERKNECHT Sieglinde - *Die Canones des Pseudo-Mesue : Eine mittelaltaliche Purgantien-Lehre*, Quellen und Studien zur Geschichte der Pharmazie, Band 71, Wissenschaftliche Verlagsgesellschaft, Stuttgart, 1995.
- (14) CELSE - *Traduction des ouvrages d'Aurelius Cornelius Celsus, sur la médecine par M. Ninnin*, Desaint & Saillant, Briasson, Thiboust, Paris, 1753.
- (15) LAFONT Olivier - *Des médicaments pour les pauvres, ouvrages charitables et santé publique aux XVIIème et XVIIIème siècles*, Pharmathèmes, Paris, 2010.
- (16) LEMERY Nicolas - *Traité Universel des Drogues Simples*, d'Houry, Paris, 1698.

NDLR

On notera l'emploi de l'adjectif "benign" avec son g final, qu'on retrouve au féminin "bénigne", et qui rappelle son étymologie, *benignus*, qui fait du bien ou qui est bienveillant, et non pas comme aujourd'hui, pas bien grave, qui évolue de façon simple vers la guérison ; comme pour "anodin", pas bien grave, sans grande portée, anciennement "anodyn", qui vainc la douleur, le sens s'est édulcoré.

RÉSUMÉ

François Ranchin fut chargé de 1592 à 1596 des cours aux "compagnons pharmaciens". Parmi ceux-ci, Laurens Catelan décida, en 1624, de publier la teneur de ces leçons. Ce livre constitue un document précieux, car il permet d'établir la méthode pédagogique utilisée en cette fin de XVIème siècle. Deux exemples ont permis de la déterminer : question, première opinion, seconde opinion, réponse. Ce schéma suivait le déroulement classique d'une dispute universitaire médiévale.

SUMMARY

From 1592 to 1596 François Ranchin was in charge of the lessons for students in pharmacy. Amongst them, Laurent Catelan decided to publish his notes, in 1624. This book constituted a precious document, because it made it possible to point out the pedagogic methods used at the end of the 16th century. Two examples were described and allowed to determine it : question, first opinion, second opinion, final answer to the question. It followed the classical way of Medieval University disputations.

